

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018 A 18 H 30

L'An Deux Mille Dix-Huit et le 25 janvier à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de Pégomas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pégomas, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19 janvier 2018

Etaient Présent (e)s :

M. **PIBOU** Gilbert -Maire,

M. **MOURGUES** Pierre, 1^{er} adjoint

Mme **PROST-TOURNIER** Anne-Marie, 2^{ème} Adjoint

M. **MARCHIVE** Robert, 3^{ème} Adjoint

Mme **DUPUY** Martine, 4^{ème} Adjoint

M. **BERNARDI** Serge, 5^{ème} Adjoint

Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, 6^{ème} Adjoint

M. **CAROLINGI** Léopold, 7^{ème} Adjoint

M. **VOGEL** Dominique, 8^{ème} Adjoint

M. **SIX** Alain, M. **COMBE** Marc, Mme **UBALDI** Martine, Mme **POLIDORI** Patricia, Mme **MOILLE** Sylviane, Mme **GILLET** Céline, Mme **PAUCHET** Alexandra, Mme **BEGUE** Amandine, M. **RIOUX** Stéphane, Mme **DELANNOY** Laetitia, Mme **FERRERO** Béatrice, M. **MILCENT** Benoît

Etaient absent (es) excusé(es) et ayant donné pouvoir :

M. **VANCEUNEBROECK** Daniel à M. **CAROLINGI** Léopold, M. **BERTAINA** Jean-Pierre à M. **PIBOU** Gilbert, Mme **BALICCO** Dominique à M. **BERNARDI** Serge, Mme **GILLES** Audrey à Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, M. **TIBIER** Anthony à M. **MOURGUES** Pierre, M. **FELTRER** Thierry à M. **RIOUX** Stéphane, Mme **BOULHOL** Fabienne à Mme **FERRERO** Béatrice

Etaient absents(es) :

M. **AUTHEMAN** Laurent

A été désignée Secrétaire de séance : Mme **UBALDI** Martine

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT et L2122-23 du CGCT.

Désignation d'une secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017 et la liste des décisions prises par M. le Maire du 13 décembre 2017 au 17 janvier 2018 sont communiqués au conseil municipal qui n'émet aucune observation.
Mme **UBALDI** Martine est désignée comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Ressources humaines :

1. *Création de postes de vacataires (DL2018_01)*

Finances :

2. Budget primitif 2018-section d'investissement-Autorisation d'engager, liquider et de mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (DL2018_02)
3. Débat d'orientation budgétaire exercice 2018-présentation du rapport d'orientation budgétaire (DL2018_03)
4. Avance sur subvention communale de fonctionnement exercice 2018 budget M14-L'USP FOOTBALL (DL2018_04)

Questions diverses : Collège de PEGOMAS : Informations données par M. Pierre Mourgues

DELIBERATIONS

**QUESTION 1 : CREATION POSTES DE VACATAIRES (DELIBERATION
N°2018_01)**

M. MOURGUES Pierre rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée)

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel ;

Le Conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **25 VOIX POUR** (M. **PIBOU** Gilbert (pouvoir de M. **BERTAINA** Jean-Pierre), M. **MOURGUES** Pierre (pouvoir de M. **TIBIER** Anthony), Mme **PROST-TOURNIER** Anne-Marie, M. **MARCHIVE** Robert, Mme **DUPUY** Martine, M. **BERNARDI** Serge (pouvoir de Mme **BALICCO** Dominique), Mme **LUDWIG-SIMON** Florence (pouvoir de Mme **GILLES** Audrey), M. **CAROLINGI** Léopold (pouvoir de M. **VANCEUNEBROECK** Daniel), M. **VOGEL** Dominique, M. **SIX** Alain, M. **COMBE** Marc, Mme **UBALDI** Martine, Mme **POLIDORI** Patricia, Mme **MOILLE** Sylviane, Mme **GILLET** Céline, Mme **PAUCHET** Alexandra, Mme **BEGUE** Amandine, M. **RIOUX** Stéphane (pouvoir de M. **FELTRER** Thierry), Mme **DELANNOY** Laetitia) et **3 VOIX D'ABSTENTIONS** (Mme **FERRERO** Béatrice (pouvoir de Mme **BOULHOL** Fabienne), M. **MILCENT** Benoît) DECIDE :

- d'autoriser le maire à recruter des emplois vacataires :
 - 2 agents de surveillance scolaire en temps méridien sur la base forfaitaire d'un taux horaire brut de 11 euros.
 - 2 agents d'animation sur la base forfaitaire d'un taux horaire brut de 11 euros.
 - 2 agents d'entretien sur la base forfaitaire d'un taux horaire brut de 11 euros.
- et à signer les documents et actes afférents à cette décision

QUESTION 2 : BUDGET PRIMITIF 2018-SECTION D'INVESTISSEMENT-AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET DE MANDATER DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT (DELIBERATION N°2018_02)

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie rapporteur :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de ces dispositions, et afin de pouvoir procéder au mandatement des dépenses d'investissement 2018, non recensées dans l'état des dépenses engagées et non mandatées de 2017, le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), dans la limite des montants et selon la répartition ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
CHAPITRE	LIBELLE	Crédits ouverts 2017 (BP + DM)	BP 2018
21	Immobilisation corporelles	1 316 197.00 €	329 049 €

QUESTION 3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2018 (DELIBERATION N°2018_03)

M. PIBOU Gilbert rapporteur :

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu en conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Le maire présente ledit rapport sur la base duquel les conseils municipaux débattent.

Ce rapport leur a été transmis avec la convocation.

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir débattu et délibéré par **28 VOIX POUR** :

-PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2018, présenté à l'assemblée par le Maire et joint en annexe.

**QUESTION 4. AVANCE SUR SUBVENTION COMMUNALE DE
FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 BUDGET M14-L'USP FOOTBALL
(DELIBERATION N°2018_04)**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie rapporteur :

La Commune de PEGOMAS a signé une convention d'objectifs avec l'Association USP FOOTBALL. Afin de poursuivre ses activités et ses actions à caractère sportif sur l'année 2018, l'USP FOOTBALL sollicite une avance sur subvention communale de fonctionnement en attendant le vote du budget communal au mois de mars prochain.

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

-d'attribuer une avance de subvention de 25 000 € à l'USP FOOTBALL et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses :

Collège de PEGOMAS : Informations données par M. Pierre Mourgues, 1^{er} adjoint sur le collège de PEGOMAS.

Des réunions avec le conseil départemental et le collectif Val de Siagne ont eu lieu. Le collège va ouvrir pour la rentrée septembre, que pour les 6èmes, avec 4 classes de 30 et réservées aux enfants de Pégomas et quelques places pour La Roquette et Auribeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.